

Rencontres Nationales des Métiers d'Art
Lundi 11 décembre 2006 – Palais du Luxembourg

Intervention de Renaud DUTREIL
Ministre des PME, du commerce,
de l'artisanat et des professions libérales

Monsieur le Président Pierre CHEVALIER,
Madame le Directeur général Marie-Françoise BRULÉ,
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de participer aux rencontres nationales des métiers d'art

Je tiens à remercier la Société d'encouragement aux métiers d'art pour l'organisation de cette manifestation à laquelle je tenais particulièrement.

Vous avez eu ce matin en introduction à vos travaux, une présentation par Serge BOSCHER du panorama économique des entreprises relevant du secteur des métiers d'art.

C'est un travail remarquable que je tiens à saluer car il a associé autour des services de mon département ministériel, la SEMA, l'APCM et plusieurs fédérations professionnelles.

Ce secteur compte donc plus de 38.000 entreprises et plus de 102.000 emplois. En 2004, ces entreprises représentaient 7,8 milliards d'euros de chiffres d'affaires, dont 8% à l'export.

Les domaines d'activité les plus représentés en termes de nombre d'entreprises ou de chiffres d'affaires sont le bois, la bijouterie, la pierre et le textile.

Nous disposons ainsi pour la première fois d'un outil statistique.

Je souhaite que la SEMA poursuive cette démarche de recensement **en créant des « cahiers des métiers d'art »** afin de délivrer une information ciblée à destination des jeunes et des professionnels. Ces cahiers reprendront chacun des 19 domaines définis par l'arrêté que j'ai pris il y a presque 3 ans jour pour jour et qui recense les 217 métiers d'art.

Pour aller plus loin, **je confie à la SEMA l'élaboration d'un annuaire officiel des métiers d'art** qui serait édité chaque année et qui sera accessible par Internet dans un premier temps. Cela permettra de satisfaire la demande récurrente des professionnels d'être plus visibles.

Je reviens sur les JMA qui ont été organisées pour le compte du ministère en octobre dernier par la SEMA. Je tiens tout d'abord à saluer le travail qui a été fait à l'occasion des JMA et à remercier l'ensemble des professionnels qui se sont joints à cette manifestation dans toute la France.

En particulier les rencontres européennes des métiers d'art qui ont été organisées à Reims dans le cadre de ces JMA ont mis en perspective la nécessaire création d'un

apprentissage européen. C'est un enjeu majeur pour le secteur des métiers d'art et pour l'identité européenne en général.

*

Le panorama a montré que 99 % des 38.000 entreprises de métiers d'art recensées sont des TPE. La responsabilité des pouvoirs publics est de préserver ce dynamisme en adaptant l'environnement de ces entreprises, notamment en matière fiscal et social. Nous avons déployé beaucoup d'énergie pour aider et accompagner les PME, et nous continuons à le faire.

S'agissant du secteur des 38.000 entreprises des métiers d'art, je considère qu'elles doivent répondre à 3 priorités : survivre, transmettre, grandir.

La transmission d'entreprise a fait l'objet de mesures très significatives. La fiscalité n'est plus un facteur dissuasif lors de la transmission. Prenons quelques exemples :

- Les chefs d'entreprises cédant lors du départ à la retraite ne sont plus taxés sur leur plus values ;
- les entrepreneurs individuels sont très largement exonérés ;
- les plus values mobilières font désormais l'objet d'un régime même plus favorable que l'immobilier, puisque l'abattement est d'un tiers par an à partir de la cinquième année, pour un petit porteur comme pour un chef d'entreprise ;

Il faut maintenant mettre l'accent sur le rapprochement entre les cédants et les repreneurs. C'est un sujet tout à fait essentiel sur lequel vous allez vous pencher cet après-midi. Il est nécessaire de créer un marché efficace de la transmission d'entreprises.

*

Je souhaite à présente dire quelques mots sur les entreprises du patrimoine vivant. Le savoir-faire est bien évidemment à la base de chacun des métiers d'art.

J'ai mis en place le label « entreprise du patrimoine vivant » pour distinguer le savoir-faire des entreprises dont le patrimoine économique peut constituer un véritable moteur pour leur développement, notamment à l'international. **Les métiers d'art sont naturellement des candidats logiques au label EPV.**

Il est important que ces entreprises labellisées, donc à fort potentiel du fait d'un savoir-faire rare et d'une notoriété déjà établie, accèdent à de nouveaux marchés, notamment à l'international.

Je rappelle les avantages fiscaux attachés à ce label : un crédit d'impôt « apprentissage » de 2200 euros au lieu de 1600 euros et un crédit d'impôt « création » porté de 10 à 15 % pour les dépenses liées à la conception de nouveaux produits.

J'ajoute que je donnerai un puissant coup de projecteur à la fin du premier trimestre 2007 sur l'ensemble des EPV dans le cadre de la « soirée des entreprises du patrimoine vivant ».

*

C'est une bonne chose que les rencontres nationales des métiers d'art aborderont cet après-midi le **lien entre le métier d'art et design**. Les métiers d'art peuvent en effet trouver dans les dernières évolutions du design, souvent conceptuelles, une source d'innovations importante. Je ne peux que vous encourager à davantage de collaboration.

*

La formation est une composante essentielle.

La formation professionnelle tout au long de la vie concerne non seulement les salariés mais aussi les chefs d'entreprise de l'artisanat et leur conjoint. La formation continue constitue en effet un outil pour s'adapter à un environnement qui change vite et permet d'assurer la pérennité des entreprises du secteur des métiers et de l'artisanat.

La réforme inscrite dans le collectif budgétaire permet de mettre à la disposition des chefs d'entreprise concernés un dispositif à la fois simple, efficace et transparent visant à favoriser l'adaptation aux évolutions des métiers et aux nouveaux besoins des consommateurs.

*

*

*

Je remercie la SEMA mais aussi l'ensemble des intervenants des rencontres nationales des métiers d'art. Grâce à vous, le sujet des métiers d'art est abordé sous un angle méthodologique particulièrement intéressant qui permet d'avoir une vision structurée de ce domaine.

Vous apporterez sans aucun doute des réponses concrètes aux questions qui se posent pour assurer le développement de ces métiers : accès à l'international, innovation, transmission des savoir-faire et transmission des entreprises.

Le secteur des métiers d'art recèle de nombreuses opportunités, notamment dans le développement à l'international. Les entreprises de ce secteur doivent avoir conscience de ce potentiel de croissance car elles peuvent jouer un rôle de vitrine de l'identité culturelle de la France et de ses savoir-faire.

Je vous remercie.